

# Mohammed, notre cher prophète

Soumis par tiliwa.net  
24-04-2008

Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui), en tant qu'homme, est mort depuis longtemps; mais en tant que Prophète, il nous a légué un héritage important, c'est-à-dire le Coran et sa Sounnah. Dans son sermon d'adieu, dans la vallée de Arafat, il a fait valoir à quel point il est essentiel, pour l'humanité, de se cramponner à ces deux sources. En effet, si les gens s'y cramponnent de toutes leurs forces, jamais ils ne s'égareront.

Si les enseignements qu'il nous a légués sont mis en pratique comme il se doit, ils ne peuvent qu'apporter le bonheur dans cette vie, sans compter la récompense énorme que recevront dans l'au-delà ceux et celles qui y auront cru.

En ce sens, l'islam est une religion qui se préoccupe non seulement de l'au-delà, mais aussi des affaires de ce monde. L'au-delà est considéré comme une simple continuation de la vie d'ici-bas. Et on ne peut concevoir que l'homme soit sauvé dans l'au-delà s'il ne l'est pas d'abord dans cette vie. La seule façon d'obtenir le salut dans cette vie est de se conformer au mode de vie que le prophète Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) nous a enseigné. Lorsque l'un des compagnons du Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) interrogea Aïcha, la femme de ce dernier, sur sa vie de tous les jours, elle lui répondit que le comportement du Prophète était le Coran. Le Coran est un guide qu'Allah a fait descendre pour l'humanité et Il a donné à Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) l'autorisation de l'interpréter et de le mettre en pratique afin de servir d'exemple aux autres. C'est la raison pour laquelle son exemple est considéré comme l'unique exemple à suivre pour l'humanité. L'islam, tel qu'il a été révélé au prophète Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) reste incompris et est souvent interprété, à tort, comme une religion basée uniquement sur des rituels tels que la prière, le jeûne, les dons de charité et le pèlerinage. Mais récemment, grâce entre autres aux nouveaux moyens de communication dans le monde, l'islam commence à être vu sous une nouvelle perspective, moins étroite que par le passé.

L'intérêt croissant des musulmans, comme des non-musulmans, pour les études islamiques, secondé par les technologies avancées dans le secteur de l'imprimerie ont commencé à ouvrir le monde aux véritables enseignements de l'islam et à ses valeurs intrinsèques.

\* Économie:

Dans le domaine du développement économique, le but visé n'est pas le gain matériel, mais plutôt le bien-être général des êtres humains. L'islam veut maintenir un équilibre entre les aspects matériel et physique, entre les besoins individuels et les besoins sociaux afin de réduire les fossés existant entre les différentes couches de la société. Allah dit, dans le Coran:

«Dis: «Qui a interdit les belles choses qu'Allah a produites pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures?» Dis: Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection.» (&hellip;)»

«Dis: «Mon Seigneur n'a interdit que l'indécence, tant apparente que secrète, de même que le péché, l'agression sans droit, le fait d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas.» (Coran, 7:32-33)

Donc chacun est libre de gérer les affaires qu'il veut à la condition qu'elles ne fassent pas partie de celles au sujet desquelles Allah nous a mis en garde. S'il fait fi de cet avertissement, il ne peut récolter que des ennuis, car le caractère licite des affaires qu'il gère est une condition essentielle à sa réussite.

Le prophète Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) était lui-même un homme d'affaires avant de recevoir sa mission. Sa prudence en affaires et son honnêteté irréprochable dans sa façon de traiter avec les autres avaient conquis son employeur, Khadija, qui allait plus tard lui proposer le mariage. Il recommandait aux musulmans de suivre l'exemple du prophète Daoud (David), qui était très travaillant et qui tirait sa subsistance de son dur labeur.

Si le musulman fabrique des produits à la chaîne, ses produits doivent être similaires aux produits des autres

compagnies. Et pour être commercialisables, ils doivent répondre aux normes et aux goûts des acheteurs. ? cet égard, l'islam interdit de tromper les gens sur la nature des produits commercialisés; ils doivent être vendus tels quels, sans publicité trompeuse. ? plusieurs reprises, le Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a trouvé des vendeurs, dans les marchés, qui tentaient de tromper les clients sur la nature des produits qu'ils vendaient. Il leur disait: «Quiconque trompe les gens n'est pas des nôtres.» (Mousslim)

l'islam a établi plusieurs règles dans le domaine de l'économie, au niveau du commerce, de la location, des transactions financières et des contrats, entre autres, afin d'éviter le plus possible les transactions malhonnêtes au sein de la communauté musulmane et dans le monde des affaires en général. Interdits également en islam sont les monopoles et l'exploitation excessive par un homme ou un groupe de personnes aux dépens des autres.

\* Propreté:

une des premières choses que le Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a enseignées aux gens est la propreté. Le concept de propreté, en islam, touche non seulement à l'aspect physique de la propreté, mais aussi à son aspect spirituel.

Certains rituels prescrits par l'islam nécessitent, au préalable, que la personne se lave, et que ses vêtements, son lieu de prière et son environnement soient propres.

Avant d'accomplir ses prières ou d'entreprendre le pèlerinage, le musulman doit faire ses ablutions. Si la personne est dans un état d'impureté rituelle, comme après avoir eu des rapports intimes ou après avoir terminé ses règles, pour une femme, elle doit prendre un bain complet.

Dans le cas de la prière quotidienne, chaque musulman(e) doit nettoyer ses parties intimes, son visage, ses mains, ses bras, sa bouche, son nez, ses oreilles et ses pieds avant de l'accomplir. Cela s'avère également un excellent moyen de garder son âme éloignée des actions illicites.

La propreté ne doit pas être considérée qu'au sens physique. Le corps doit également être purifié des mauvaises actions qui peuvent nuire à ses relations avec les autres et avec Allah. Il doit donc purifier son esprit des mauvaises intentions et des péchés. Il doit purifier son cœur de la jalousie, de l'hypocrisie et d'autres traits similaires néfastes à son bien-être. Il doit personnifier l'espoir, la vérité, le pardon, la compassion, la fraternité, les relations de bon voisinage, ainsi que d'autres qualités tout aussi nobles.

Il doit savoir garder ses yeux, ses oreilles et sa langue de tout mal. Tout cela fait partie des nobles caractéristiques incarnées par le prophète Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui).

Pour purifier les biens des musulmans, l'islam a institué le paiement de la zakat (charité obligatoire). La personne dont les richesses ont atteint un certain montant est obligée de payer la zakat; c'est un devoir ordonné par Allah et le musulman s'y conforme en sachant que cette charité est destinée au bien-être de toute la société.

Celui dont la fortune n'a pas atteint le montant à partir duquel la zakat devient obligatoire peut également donner en charité s'il le souhaite. Le prophète Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit: «La main la plus haute est meilleure que la main la plus basse (i.e. celle qui donne est meilleure que celle qui reçoit.» (Boukhari)

Si celui qui reçoit la zakat saisit bien le sens des paroles du Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui), il fera tout en son pouvoir pour devenir celui qui donne plutôt que celui qui reçoit en s'efforçant d'améliorer sa situation comme les enseignements de l'islam encouragent à le faire.

En islam, le fait de posséder des biens en abondance n'augmente aucune façon la dignité d'une personne, pas plus que la pauvreté ne la fait diminuer. S'il est vrai que l'argent est nécessaire à la vie de l'homme sur cette terre, il n'est qu'un moyen et non un but en soi. Le but à atteindre, dans cette vie, est le bonheur, et ce dernier passe par des valeurs morales élevées qu'il ne faut surtout pas perdre de vue dans la course aux richesses.

Parmi les grandes vertus de l'islam, il y a la recommandation de faire le bien et l'exhortation à éviter de commettre des mauvaises actions. En fait, l'islam est composé, entre autres, d'une série de recommandations et d'interdits, qui ont tous été révélés pour le bien-être de l'humanité. Allah, Celui qui sait mieux que quiconque, le Très Miséricordieux, a décrété des lois et des règles que pour le bien de Ses créatures.

Si certaines choses sont interdites, c'est pour éviter que leurs conséquences néfastes nuisent à

l'humanité. Le mal a été créé pour mettre à l'épreuve la conscience humaine et mettre au défi le libre arbitre des êtres humains, qui doivent constamment choisir entre le bien et le mal.

Tous les ordres et interdictions qu'Allah a révélés par l'intermédiaire de Son Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) ont pour but de purifier l'âme des êtres humains, afin qu'ils puissent vivre une vie pure et rangée agréée par Allah.

\* **Ordre et méthode:**

l'Islam enseigne aux musulmans la discipline, le respect des règlements, l'organisation, la planification. l'Islam exhorte les gens à introduire l'ordre dans leur vie et à prendre l'habitude de mettre chaque chose à sa place. Toutes les structures ont été établies par le Coran et le prophète Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) et est appliqué à en développer les détails.

Une des grandes valeurs enseignées par l'Islam est l'utilisation du temps à bon escient. Le Coran et la Sounnah parlent du temps, des jours, des semaines, des mois, des années et des siècles. Les gens ne peuvent espérer obtenir le salut s'ils n'ont pas consacré le temps qui leur a été alloué, dans leur vie ici-bas, à faire des bonnes choses. Quelle perte énorme que de gaspiller son temps libre à des activités futiles! Il est vrai que la vie doit être agréable et que l'on peut s'adonner à certains loisirs, cela ne doit pas se faire aux dépens des choses plus importantes qui sont essentielles au bien-être de l'humanité.

Allah, l'Omniscient, a créé un temps et un espace propices aux activités humaines afin que les hommes puissent accomplir des choses en cette vie. Il y a un temps pour travailler, un temps pour étudier, pour se prélasser, pour se reposer et même pour célébrer. Chaque activité doit être accomplie avec l'intention d'adorer Allah et de servir Sa cause. Le Coran dit qu'Allah a créé le jour pour que nous vaquions à nos activités et la nuit pour que nous nous reposions. Il a créé le soleil, la lune et les corps célestes pour, entre autres, aider les hommes à calculer le temps. Ainsi, l'établissement d'un calendrier aide les gens à organiser leur temps et leurs activités.

l'Islam désigne certaines heures pour les prières quotidiennes, un certain mois pour le jeûne obligatoire et un autre mois pour accomplir le pèlerinage, ce qui indique que la religion avec laquelle le prophète Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a été envoyé apporte une certaine organisation dans la vie des gens. Chaque action ou presque est régie par une règle, qu'elle soit sous forme de conseil, d'enseignement spirituel ou de directive pratique.

l'Islam encourage les gens à réfléchir avant d'entreprendre quoi que ce soit, c'est-à-dire à planifier. Plusieurs versets du Coran encouragent les gens à réfléchir avant d'agir et à ne pas tirer des conclusions trop hâtives.

Par ailleurs, le Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a montré l'exemple en se faisant un devoir de toujours respecter ses promesses et en respectant toujours les clauses des traités, des ententes ou des contrats qui le liaient à autrui, ce qui démontre une bonne discipline et une volonté de vouloir faire les choses de façon ordonnée.

\* **Cordialité et amitié:**

Le prophète Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) était un être chaleureux et un ami dévoué. Il aimait profondément ses compagnons. Il saluait les gens qu'il connaissait et les gens qu'il ne connaissait pas. Il traitait tous les gens de son entourage avec gentillesse et affection.

Il était particulièrement courtois. Jamais il ne contredisait les gens, sauf s'ils disaient des choses contraires à l'Islam. Il traitait le pauvre et le riche exactement de la même façon. Il ne prétendait à aucun statut particulier et vivait parmi ses compagnons comme il était un des leurs et non leur chef.

\* **Relations de bon voisinage:**

Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) considérait ses voisins comme ses frères et sœurs. Une fois, il sentit l'arôme d'une soupe que sa femme faisait mijoter; il lui dit d'en donner un peu aux voisins qui, certainement, sentaient le même arôme. Il disait qu'il n'est pas normal qu'un musulman aille dormir l'estomac bien rempli tandis que ses voisins sont affamés. Il a établi les bases de l'entraide et des relations amicales entre voisins et souligné que les voisins ont des droits et des devoirs les uns par rapport aux autres.

Au sujet des droits du voisin, le Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a recommandé d'aider lorsqu'il a besoin d'aide, de lui démontrer de la sympathie s'il est déprimé ou

malade, d'assister à ses funérailles s'il meurt, de le féliciter s'il lui arrive une bonne chose, de démontrer de la compassion envers lui si une calamité l'afflige, de ne pas lui bloquer la vue en érigeant un mur ou en agrandissant sa propre propriété sans sa permission et de ne point le harceler.

\* Bienveillance:

Le Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) était un modèle de bienveillance envers ses semblables. L'islam exhorte les gens à ne point violer les droits ou les intérêts d'autrui. Les musulmans se doivent de coopérer entre eux afin d'assurer une certaine harmonie sociale et une cohésion au sein de la communauté.

Afin de sauvegarder l'unité et la solidarité de la nation et d'assurer le bien-être de la communauté, les musulmans doivent tout faire pour éviter l'inimitié, la dissension sociale, la médisance et doivent éviter de porter atteinte aux autres, que ce soit avec leurs mains ou avec leur langue.

L'islam, tel que révélé au prophète Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui), recommande aux gens de rendre visite aux malades, d'aider les pauvres et de porter assistance aux faibles. L'islam décourage toute discrimination basée sur la race, la couleur ou la langue. Son message s'adresse à l'humanité tout entière.

\* Les femmes:

Le prophète Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a instauré plusieurs réformes sociales visant l'amélioration du statut de la femme.

En islam, la femme est reconnue comme un être à part entière, au même titre que l'homme. Au sein de la famille, chacun joue le rôle qui lui revient; l'homme et la femme se complètent l'un et l'autre. Le rôle de la femme n'est pas moins important que celui de son partenaire; elle a des droits et des responsabilités tout comme lui.

Comme l'homme, elle a des responsabilités personnelles et sociales, et elle est rétribuée pour ses bonnes actions. Elle peut, comme lui, étudier et acquérir une éducation, car l'islam encourage fortement la quête de connaissances, sans aucune distinction, à ce niveau, entre les hommes et les femmes.

Comme l'homme, la femme est tout à fait libre de s'exprimer; ses opinions sont prises en considération et nul n'a le droit de les ignorer sous le seul prétexte qu'elles viennent d'une femme.

L'islam donne à la femme le même droit que l'homme à établir des contrats, à fonder une entreprise, à gagner et à posséder de l'argent. Sa vie, ses biens, son honneur sont aussi sacrés que ceux de l'homme.

L'islam accorde également aux femmes une part d'héritage. Avant l'islam, non seulement les femmes n'avaient droit à aucune part d'héritage, mais elles faisaient elles-mêmes partie des biens dont héritait un homme!

\* L'islam:

Lorsque le prophète Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) arriva à Médine, il initia la formation d'un état islamique. Après avoir établi la fraternité politique et l'autorité de l'état de Médine, il entama des négociations avec différentes tribus des environs et conclut des traités avec elles.

Lorsque les mécréants de la Mecque lancèrent une série d'attaques sur Médine, le Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) arriva à leur résister. Et lorsque, plus tard, les Mecquois furent défaits au cours de la bataille des Tranchées, il signa une trêve de dix ans avec eux, à Houdaybiya. Ce traité était réellement un chef-d'œuvre d'homme d'état de la part de Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui).

La diplomatie qu'il démontrait lorsqu'il envoyait ou recevait des envoyés de différents chefs et leaders étrangers, son honnêteté dans sa façon de juger des affaires judiciaires, ainsi que son pardon accordé aux chefs de Qouraysh lors de la libération de la Mecque prouvent tous ses hautes qualités d'homme d'état.

L'état établi à Médine ne le fut pas à la suite d'une série de circonstances favorables; il s'agissait de la nature même de sa mission que d'établir un état afin de faire respecter la loi d'Allah. Parfois, les gens embrassent une nouvelle religion mais il leur faut du temps pour changer leurs habitudes et s'adapter à leur nouveau mode de vie. Et parfois aussi, même si un petit groupe de gens parviennent à changer complètement leur mode de vie, ils trouvent toujours d'autres personnes qui tentent de les empêcher de mettre en pratique leurs nouvelles croyances, que ce soit par la parole ou la force. C'est pourquoi

la création d'un état islamique était nécessaire, afin de protéger et faire respecter le mode de vie islamique.

L'état fondé par le prophète Mohammed (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) le fut par la force physique, comme cela a toujours été le cas dans la création de n'importe quel état; cela était nécessaire pour mettre un terme aux agressions et à l'oppression dont étaient victimes les musulmans.

L'aspect démocratique du système islamique est décrit sous le terme de shoura (conseil). Le Coran dit: «Et ceux qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la prière, se consultent entre eux à propos de leurs affaires et dépensent de ce que Nous leur avons attribué» (Coran, 42:38)